

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1024^e séance, tenue le mardi 20 octobre 2009,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Jean-Claude Breton, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau; le membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Jean-Pierre Blondin, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. François Prince; les étudiants, M. Xavier Fabian, M. Éloi Lafontaine Beaumier; un chargé de cours : M. Najib Lairini; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer.

INVITÉS : Mme Diane Raymond, directrice, BEEPE, et M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études, Faculté de musique, pour la délibération CE-1024-6; Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée, Département de pédiatrie, Faculté de médecine, pour la délibération CE-1024-8.3.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon; les membres nommés par le Conseil de l'Université : M. Richard Dumont, M. Raymond Lalande, M. Richard Patry; les étudiants : M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Robert Martin; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle; le journaliste FORUM, M. Mathieu-Robert Sauvé.

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Le président souhaite la bienvenue à M. Jean-Louis Richer, directeur général de la Direction générale des Services aux étudiants—SAÉ, qui siège à la Commission à titre d'observateur

CE-1024-1

ORDRE DU JOUR

CE-1024-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1023^e séance tenue le 9 juin 2009
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations relatives à la nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle et à la Sous-commission des études supérieures
6. Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP
 - Rapport sur l'évaluation des programmes en interprétation de la Faculté de musique
7. Comité universitaire d'intégration pédagogique—CUIP
 - Intégration pédagogique — Bilan des années 2007-2008 et 2008-2009
8. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 8.1 Faculté des arts et des sciences – Département de psychologie
 - Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie—recherche et intervention)
 - 8.2 Faculté des arts et des sciences – École de psychoéducation
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en psychoéducation
 - 8.3 Faculté de médecine (Département de pharmacologie), et Faculté de pharmacie
 - Création d'un Microprogramme en pharmacogénomique

- 8.4 Faculté des sciences de l'éducation – Département de psychopédagogie et andragogie
 - Création d'un programme de M.Ed. (orthopédagogie)
- 9. Affaires diverses
- 10. Prochaine séance
- 11. Clôture de la séance

CE-1024-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1023^e SÉANCE

CE-1024-2

Les corrections et modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné. Des corrections techniques sont signalées aux pages 2 et 3. À la page 5, à la délibération CE-1023-6.1, au deuxième paragraphe, supprimer la fin de la phrase à partir de « et l'importance (...) ». À la page 7, le cinquième paragraphe se lira : « M. André Ferron mentionne que la formation assurée par ce microprogramme s'inscrit dans une perspective de formation continue, en s'adressant principalement à des personnes en exercice. Par ailleurs, des étudiants du programme de Maîtrise peuvent également suivre ce microprogramme dans le cadre d'une formation complémentaire. Considérant ces deux catégories de clientèles, M. Ferron s'informe de la possibilité d'examiner les modalités de financement des programmes de formation professionnelle continue. »

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1023^e séance tenue le 9 juin 2009, tel que modifié.

CE-1024-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1024-3

La liste des affaires découlant a été déposée en séance; la secrétaire générale en fait la présentation. Relativement aux projets de l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement – création d'un programme de Maîtrise en architecture de paysage et modification au programme de Baccalauréat en architecture de paysage –, mentionnés en affaires découlant de la 1022^e séance tenue le 12 mai dernier, il est précisé que ces deux projets ont été transmis au Comité de la planification, qui en a approuvé l'implantation.

CE-1024-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1024-4

CE-1024-4.1

Résultats des admissions et des inscriptions

CE-1024-4.1

Le président donne la parole au registraire. M. Pierre Chenard présente des données récentes relativement aux résultats des admissions et des inscriptions. Les résultats de cette année présentent une croissance importante pour l'ensemble du réseau universitaire québécois. Pour l'ensemble des cycles, on observe une augmentation globale d'une proportion de 4 %; comparativement, l'Université présente une croissance d'une proportion de 5 %, observée principalement au premier cycle. Pour l'Université, les résultats relatifs aux programmes de premier cycle présentent une augmentation d'une proportion de 4,9 % (comparativement, l'augmentation pour l'ensemble du réseau présente une proportion de 3,1 %); les résultats relatifs aux programmes de deuxième cycle présentent une augmentation d'une proportion de 4,6 % (augmentation d'une proportion de 7 % pour l'ensemble du réseau); les résultats relatifs aux programmes de troisième cycle présentent une augmentation d'une proportion de 4,2 % (augmentation d'une proportion de 4,5 % pour l'ensemble du réseau). Les résultats relatifs aux nouvelles inscriptions à temps plein dans des programmes de premier cycle présentent une augmentation d'une proportion de 9,6 % (augmentation d'une proportion de 7,3 % pour l'ensemble du réseau). Le registraire mentionne que la croissance peut être observée dans l'ensemble des Facultés, mais plus particulièrement à la Faculté des arts et des sciences. Plusieurs éléments d'explication ont été envisagés en regard de cette croissance importante, laquelle peut être observée pour l'ensemble du réseau, tant pour les universités en région métropolitaine que pour les universités en régions plus éloignées. Par ailleurs, pour le trimestre d'hiver, les résultats disponibles à cette date présentent des résultats positifs. À

cette étape, on a atteint une proportion de 50 % du volume de traitement. On prévoit que les résultats, à terme, présenteront une stabilité.

On signale l'importance des efforts qui ont été accomplis au cours des deux dernières années en regard du recrutement et de la conversion.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures comprend que la moyenne de la croissance observée pour les programmes de troisième cycle –soit une augmentation d'une proportion de 7,3 % pour l'ensemble du réseau– reste associée à un certain nombre d'universités du réseau plutôt que pour l'ensemble du réseau.

Le registraire indique que certaines universités présentent une croissance plus marquée. Par exemple, l'Université de Sherbrooke présente une augmentation d'une proportion de 27 % pour ses programmes de deuxième cycle. Comparativement aux résultats de l'Université de Montréal pour les programmes de deuxième cycle (augmentation d'une proportion de 4,6 %), l'Université McGill présente une croissance de 1,8 %, l'Université Concordia présente une croissance de 11 %, l'École Polytechnique présente une croissance de 9,3 % et l'École HEC-Montréal présente une croissance de 7,1 %.

En réponse à une question sur les statistiques relatives à la cote R, le registraire indique que les résultats observés pour l'Université ne présentent pas de changements significatifs. En janvier, on disposera des éléments d'information qui auront été transmis par les institutions à la CREPUQ. À ce jour, la table des registraires n'a pas envisagé d'analyses ou de stratégies sur cette question.

Mme Jane Jenson s'informant de la disponibilité des données relatives aux autres universités, le registraire indique que cette information se trouve sur le site de la CREPUQ; le registraire prend note de transmettre le lien vers ces informations à Mme Jenson.

CE-1024-4.2

Colloque annuel de la FESP

CE-1024-4.2

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales–FESP signale que la deuxième édition du colloque de la FESP aura lieu le 30 octobre prochain, et portera principalement sur le thème « La formation professionnelle aux cycles supérieurs » et sur divers enjeux qui s'y rattachent, dont la place de la recherche dans la formation professionnelle aux cycles supérieurs, les liens avec les organismes professionnels et l'arrimage inter cycles. La vice-rectrice adjointe invite les membres de la Commission à participer à cet événement.

CE-1024-4.3

Cité du savoir

CE-1024-4.3

Le président mentionne que le chantier relatif à la Cité du savoir à Laval a été lancé récemment. La livraison de l'édifice est prévue pour juillet 2011. Le président fait part d'éléments d'information relatifs aux développements qui ont été prévus pour ce campus, définis de manière à assurer la liaison entre l'Université et les différents milieux de la ville de Laval, soit le milieu de la santé, les milieux socio-communautaires et les milieux de l'éducation, dont le collège Montmorency. Des informations ponctuelles seront présentées à la Commission des études sur le déroulement de ce développement.

CE-1024-4.4

Pandémie

CE-1024-4.4

Le président présente des éléments d'information sur les mesures qui ont été définies en regard de l'éventualité d'une situation de pandémie liée à la grippe A(H1N1). Notamment, des plans de continuité ont été préparés par chaque Faculté –afin de tenir compte de la pluralité et de la diversité des situations et des pratiques selon les disciplines. Par ailleurs, un document préparé

par le Bureau du *provost* et du vice-recteur–Affaires académiques sera transmis prochainement aux unités et sera également mis en ligne sur le site relatif à la grippe A(H1N1) de l'Université. Intitulé *Pandémie–Grippe A (H1N1) : Perspectives académiques*, le document présente des balises d'ordre général et des mesures en regard de la situation de pandémie dans le contexte académique, notamment sur les modalités à prévoir dans le cas où des modifications devraient être apportées aux activités académiques, sur l'absentéisme en situation de pandémie, sur les mesures relatives aux évaluations, aux soutenances de thèse et à la prolongation de la session s'il y a lieu, et sur les modalités et mesures relatives aux stages et aux activités de recherche. Le document sera mis en ligne à l'adresse suivante : <http://www.umontreal.ca/grippe/pages/documents.html>.

En réponse à des questions, le président présente les précisions suivantes. Il n'y aura pas de document distinct portant sur des mesures relatives aux activités de recherche; ces aspects sont traités brièvement dans le document *Perspectives académiques*. Également, les mesures relatives aux activités de recherche sont supervisées par le vice-rectorat à la recherche et par le Bureau Recherche-Développement-Valorisation–BRVD. Par ailleurs, des directives seront transmises pour les personnels, et un comité de crise a été établi.

Le président mentionne que pour le moment, il n'y a pas lieu de suspendre l'application de la réglementation pédagogique en vigueur (Règlement des études de premier cycle et Règlement pédagogique de la FESP); on précise que dans le cas où la situation de pandémie nécessitera d'apporter une modification ou une suspension de ces règlements, les modalités définies devront être présentées à la Commission des études, pour approbation.

CE-1024-5 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1024-5
- Recommandations relatives à la nomination de membres à la Sous-commission
 du premier cycle et à la Sous-commission des études supérieures

A-33/1024^e/695

Le président présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relativement à la nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle et à la Sous-commission des études supérieures, consignées au document A-33/1024^e/695.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La Commission des études nomme

à la Sous-commission du premier cycle :

M. Denis Sylvain (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente),
comme membre étudiant, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin
2010;

à la Sous-commission des études supérieures :

Mme Louise Potvin (professeure titulaire au Département de
médecine sociale et préventive de la Faculté de médecine), comme
membre, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2011.

A-33/1024^o/696

La Commission reçoit Mme Diane Raymond, directrice du Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE, et M. Sylvain Caron, vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études de la Faculté de musique, pour la présentation du rapport sur l'évaluation des programmes en interprétation de la Faculté de musique.

La présentation réfère au document A-33/1024^o/696, qui a été transmis aux membres de la Commission. Ce document de présentation comporte le rapport du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, en date du 29 avril 2009, ainsi que deux annexes, sur le classement des recommandations par la Faculté de musique, et sur le résumé du processus d'évaluation effectué par la Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE à l'intention du CIEP.

Mme Diane Raymond présente brièvement les éléments relatifs au processus d'évaluation, lequel a été effectué conformément au protocole relatif à l'évaluation périodique des programmes d'étude. Elle souligne l'excellence du travail mené par la Faculté de musique dans le cadre de ce processus, et signale que la Faculté a déposé hier, le 19 octobre, son deuxième rapport.

Le doyen de la Faculté de musique, M. Jacques Boucher, souligne le caractère mobilisateur que le processus d'évaluation a présenté quant à la participation des membres de la Faculté de musique. Il signale certains éléments qui ont ressorti du processus, notamment l'évolution importante de la Faculté en regard de la formation musicale professionnelle et de la formation instrumentale, laquelle s'est affirmée parallèlement à l'évolution marquée du milieu musical au cours des 20 dernières années.

Le vice-doyen à la recherche, à l'enseignement et aux études de la Faculté de musique, M. Sylvain Caron, mentionne que le processus d'évaluation a constitué un exercice de réflexion exigeant et stimulant. Il souligne, notamment, la contribution remarquable des étudiants de la Faculté à ce processus, et remercie le BEEPE pour le soutien apporté au cours de son déroulement. M. Caron signale que le processus d'évaluation a permis de préciser des composantes relatives au positionnement actuel et futur de la Faculté, aux particularités de la formation qu'elle assure —la formation musicale professionnelle n'étant pas régie par un ordre professionnel et présentant un caractère non uniforme—, et aux pratiques et approches de formation. Sur la partie du rapport portant sur les recommandations et le plan d'action, M. Caron indique que, dans l'ensemble, la Faculté partage les avis présentés par le CIEP, notamment sur le rehaussement des critères d'admission, sur le développement de l'approche recherche-crédation, et sur les approches pédagogiques. Des démarches ont par ailleurs déjà été engagées par la Faculté quant à ces différents aspects, notamment par la préparation d'un projet de Maîtrise en jazz, et par la structuration du secteur chant. Sur les aspects relatifs aux débouchés professionnels et à l'ouverture de la formation, M. Caron fait part de quelques développements envisagés, liés à l'utilisation des environnements numériques d'apprentissage, à l'introduction, dans la formation, de blocs de formation culturelle, et à l'accentuation du leadership de la Faculté en regard de la formation musicale et de la formation professionnelle. Sur la situation des espaces, M. Caron mentionne que cette situation a évolué depuis un an, et constitue un enjeu majeur du développement de la Faculté. Par ailleurs, M. Caron fait part d'une remarque sur le fait que la Faculté a reçu le document en même temps que les membres de la Commission des études; M. Caron observe qu'il aurait paru préférable que le rapport soit transmis préalablement à la Faculté, ce qui aurait permis de corriger certaines erreurs du texte.

Le président prend bonne note de la remarque présentée sur les modalités de transmission du document à la Faculté.

En réponse à des questions de M. Xavier Fabian sur les modalités de désignation et de participation des étudiants au processus d'évaluation, M. Caron indique que le protocole relatif à l'évaluation périodique des programmes d'étude prévoit la participation d'étudiants qui sont désignés par le doyen de la Faculté; cela n'exclue toutefois pas la possibilité de consulter l'association étudiante concernée. Considérant qu'il existe une association étudiante de la Faculté de musique, M. Fabian estime que la désignation des étudiants participant au processus d'évaluation aurait dû relever de cette association. Le président prend note de l'avis présenté.

En réponse à des questions présentées par Mme Michèle Brochu, M. Caron indique que les étudiants qui ont participé au processus d'évaluation étaient présents au moment de la visite des experts. Sur l'ajout d'un poste de professeur invité en regard du programme de Maîtrise en jazz, il est précisé que dans ce domaine, il reste important de faire appel à des professeurs variés, d'où la pertinence de prévoir un poste de professeur invité, en plus des professeurs réguliers.

En réponse à une question de M. Najib Lairini sur la participation de chargés de cours au processus d'évaluation, le président précise qu'une telle participation est prévue. Il est possible que cela ne soit pas souligné dans le rapport; par ailleurs, le rôle du CIEP visant à assurer que le processus s'est déroulé conformément au protocole qui a été adopté par la Commission des études, il apparaît entendu que cette participation a été prise en compte. Le doyen de la Faculté mentionne que la liste des membres du comité d'autoévaluation est décrite à la page 15 du document de présentation.

Un commentaire portant sur l'évaluation externe, quant au mandat attendu et à la pertinence de cette démarche, les précisions suivantes sont apportées. Le président indique que l'étape liée à l'évaluation externe est prévue au protocole. Dans le cas de l'évaluation externe menée à la Faculté de musique, on a constaté, *a posteriori*, que l'information devant être transmise aux évaluateurs externes quant à leur mandat devra être précisée davantage; cette modalité devra être envisagée plus particulièrement dans le cas des programmes qui ne sont pas soumis à un processus d'agrément par des organismes ou des ordres professionnels. Sur cette dernière question, Mme Raymond indique que le BEEPE a pris note de la situation, et a défini des correctifs; notamment, on a considéré la présentation d'annexes à l'attention des évaluateurs externes, sur des éléments de mise en contexte en regard de l'institution, des particularités des programmes ou de la discipline, etc.

Le président rappelle que le rôle de la Commission des études en regard du processus d'évaluation périodique des programmes d'études est de recevoir les rapports présentés par la CIEP. Un rapport est présenté annuellement par le *provost* sur les plans d'action déposés par les Facultés à la suite du processus d'évaluation.

La Commission remercie Mme Raymond et M. Caron pour leur présentation; ceux-ci quittent la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Rapport sur l'évaluation des programmes en interprétation de la Faculté de musique, présenté par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, conformément au document A-33/1024^o/696.

CE-1024-7

COMITÉ UNIVERSITAIRE D'INTÉGRATION PÉDAGOGIQUE—CUIP

CE-1024-7

- Intégration pédagogique — Bilan des années 2007-2008 et 2008-2009

A-33/1024^o/697

Le président indique que la *Politique sur l'intégration pédagogique des chargées et des chargés de cours de l'Université de Montréal* prévoit que le Comité universitaire d'intégration pédagogique—CUIP dépose à la Commission des études le bilan annuel des projets réalisés dans ce

cadre. Le Bilan déposé aujourd'hui porte sur les années 2007-2008 et 2008-2009. Le président rappelle que le CUIP est un comité paritaire qui comprend trois représentants de l'Université et trois chargée de cours désignés par le SCCUM; la composition actuelle du Comité est décrite à la page 4 du document.

En réponse à une question de M. Éloi Lafontaine Beaumier, M. Najib Lairini explique le fonctionnement des comités locaux d'intégration pédagogique—CLIP mis en place dans les différentes unités en regard de la présentation et l'encadrement des projets d'intégration pédagogique. M. Lafontaine Beaumier s'informant de la possibilité qu'un étudiant siège à ces comités —par exemple, un étudiant de cycles supérieurs, le président explique que le processus d'intégration pédagogique est issu de la convention collective intervenue entre l'Université et le SCCUM; ce processus s'inscrit donc dans un contexte spécifique de relations de travail, dans lequel il n'apparaît pas possible d'intégrer des étudiants.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan des années 2007-2008 et 2008-2009—Intégration pédagogique, présenté par le Comité universitaire d'intégration pédagogique—CUIP, conformément au document A-33/1024^e/697.

CE-1024-8

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1024-8

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP fait une présentation générale des projets inscrits aux points 8.1 à 8.4.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences présente les projets inscrits aux points 8.1 et 8.2.

Pour la présentation du point 8.3 : la Commission reçoit Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée au Département de pédiatrie de Faculté de médecine.

Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation présente le projet inscrit au point 8.4.

CE-1024-8.1

Faculté des arts et des sciences
Département de psychologie

CE-1024-8.1

- Modification à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie—recherche et intervention)

A-33/1024^e/691

Les modifications proposées à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie—recherche et intervention) ont pour objectif de mieux représenter le programme actuel et ses pratiques, de répondre aux exigences relatives à l'agrément du programme, et d'assurer aux étudiants un équilibre entre les volets recherche et les volets intervention du programme de doctorat auquel les étudiants sont admis après avoir complété le programme de premier cycle. Des modifications sont apportées à deux des trois options du programme, soit l'option *Neuropsychologie clinique* et *Psychologie du travail et des organisations*. La structure du programme selon les différentes options est décrite aux pages 2, 5 et 6 du document de présentation. Des modifications portent également sur le répertoire de cours, et des réaménagements sont apportés aux blocs de cours du programme.

Ce programme pouvant comporter jusqu'à 157 crédits selon l'option suivie, il a été demandé au Département de psychologie d'en examiner davantage la structure afin de corriger cette lourdeur.

Mme Jane Jenson explique les raisons de cette situation, principalement liée au mode de financement des programmes de formation professionnelle soumis à un processus d'agrément.

M. André Ferron reconnaît l'importance des formations en recherche et intervention et reste sensible aux difficultés rencontrées par ce programme, par ailleurs excellent. Il suggère la possibilité de s'inspirer de la formule du programme de D.Psy., appliquée par plusieurs institutions, et laquelle permet de combiner les deux profils de formation tout en assurant une certaine souplesse au cheminement de l'étudiant.

Mme Jenson mentionne que ces deux modèles coexistent déjà, offrant aux étudiants le choix entre la formation en recherche (par le programme de Maîtrise en psychologie—recherche) et la formation clinique. Par ailleurs, le programme de Ph.D. (psychologie—recherche et intervention) reçoit beaucoup de demandes et reste contingenté.

M. Jean-Pierre Blondin explique que les deux modèles de formation mentionnés abordent les aspects liés à la recherche mais constituent deux modèles de formation très différents.

En réponse à une question, il est précisé que le répertoire de cours comporte des cours de niveau 6000 et de niveau 7000 en raison du fait que ces cours peuvent s'adresser à des étudiants du programme de Maîtrise et à des étudiants du programme de Doctorat.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention), au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1024^e/691.

CE-1024-8.2

Faculté des arts et des sciences
École de psychoéducation

CE-1024-8.2

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en psychoéducation

A-33/1024^e/692

Les modifications au Microprogramme en psychoéducation visent à mieux adapter l'offre de formation aux besoins des milieux de pratique. Les modifications apportées portent principalement sur l'augmentation de la durée de la scolarité maximale (passant de deux à trois ans, soit 9 trimestres), la simplification de la structure du programme et la création de cours de 1 crédit, ceux-ci se prêtant mieux à des prestations intensives ou d'une durée plus réduite. Des modifications sont apportées au répertoire de cours. Le contexte et la justification du projet présenté sont explicités aux pages 4 et 5 du document de présentation.

En réponse à des questions, il est précisé que certaines des modifications sont liées à des nouvelles exigences de l'ordre professionnel. On explique également que les cours sont donnés par des chargés de cours qui sont des experts dans les domaines pertinents, ainsi que par des professeurs.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme en psychoéducation, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1024^e/692.

CE-1024-8.3	Faculté de médecine, Département de pharmacologie, et Faculté de pharmacie - Création d'un Microprogramme en pharmacogénomique	CE-1024-8.3
<hr/>		
A-33/1024 ^e /693		

La Commission reçoit Mme Maja Krajinovic, chercheure agrégée au Département de pédiatrie de Faculté de médecine.

Le Microprogramme en pharmacogénomique vise l'acquisition de connaissances approfondies en pharmacogénomique et en sciences connexes. Le Microprogramme pourra constituer une étape de formation aux études supérieures en vue de poursuivre une carrière en pharmacogénomique dans des milieux académique, industriel ou gouvernemental. Le microprogramme proposé comporte 13 crédits (7 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option). La structure du microprogramme est décrite au tableau B (page 5 du document de présentation). La présentation réfère au document A-33/1024^e/693, lequel précise notamment l'historique et le contexte de l'offre de formation proposée, notamment en lien avec le progrès rapide des technologies génomiques et informatiques associées à l'actuelle disponibilité du génome humain et à l'application des sciences génomiques à la pratique clinique. Le microprogramme constituera le premier élément d'une formation élargie qui inclura un programme de Maîtrise et un programme de Doctorat en pharmacogénomique. L'établissement du Microprogramme en pharmacogénomique permettra par ailleurs de regrouper les expertises développées à la Faculté de médecine et à la Faculté de pharmacie.

Le doyen de la Faculté de pharmacie souligne la qualité de la collaboration développée entre les deux Facultés concernées par ce programme.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne de la FESP précise à l'attention de la secrétaire générale que l'on devra s'assurer que le libellé du diplôme comporte le nom des deux Facultés concernées.

La Commission remercie Mme Krajinovic pour sa présentation; celle-ci quitte la séance.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un Microprogramme en pharmacogénomique, à la Faculté de médecine (Département de pharmacologie) et à la Faculté de pharmacie, conformément au document A-33/1024^e/693.

CE-1024-8.4 Faculté des sciences de l'éducation CE-1024-8.4
Département de psychopédagogie et andragogie
- Création d'un programme de M.Ed. (orthopédagogie)

A-33/1024^e/694

Le programme de M.Ed. (orthopédagogie) vise le développement professionnel des intervenants scolaires qui ont à soutenir les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dans leur cheminement scolaire. La formation proposée par cette option s'adresse aux enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire et de l'adaptation scolaire, ainsi qu'aux intervenants éducatifs qui agissent comme consultants auprès des élèves et des enseignants. La structure du programme proposé comporte 45 crédits —dont un minimum de 42 crédits de niveau des études supérieures—, répartis comme suit : 12 crédits obligatoires, de 30 à 33 crédits optionnels et de 0 à 3 crédits au choix. Le répertoire de cours du programme est constitué de cours existants et de nouveaux cours (création de six nouveaux cours). La structure du programme est décrite au tableau B (page 6 du document de présentation). La présentation réfère au document A-33/1024^e/694, lequel précise le contexte et la justification, notamment en lien avec la *Politique d'adaptation scolaire*. L'offre de formation proposée se pose également en lien avec les objectifs de la Faculté des sciences de l'éducation concernant la formation à des pédagogues qui se trouvent en situation de soutien à l'enseignement, et en réponse à des besoins de formation dont on observe l'évolution et l'accentuation depuis quelques années.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de M.Ed. (orthopédagogie), au Département de psychopédagogie et andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/1024^e/694.

CE-1024-9 AFFAIRES DIVERSES CE-1024-9

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1024-10 PROCHAINES SÉANCES CE-1024-10

La prochaine séance aura lieu le mardi 17 novembre 2009, à 14 heures.

CE-1024-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1024-11

La séance est levée à 15 heures 25.

Adopté tel que corrigé le 17 novembre 2009 – délibération CE-1025-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier